

Accords commerciaux et responsabilité sociale (RSE) : le gouvernement suisse devrait mieux réglementer ses multinationales

Le 23 novembre dernier, le Parlement européen a adopté un rapport demandant l'inclusion de clauses de responsabilité sociale des entreprises (multinationales) dans les accords commerciaux signés par l'Union Européenne. Ces clauses devraient inclure, entre autres, une obligation pour les entreprises de « s'engager à consulter sur une base libre, ouverte et informée, les acteurs locaux et indépendants avant de lancer un projet ayant des incidences sur le territoire d'une collectivité locale ». Cet accord devrait aussi inclure des dispositions visant à « encourager la coopération judiciaire transnationale pour faciliter l'accès à la justice de victimes des activités des entreprises ».

En effet, ces accords se sont révélés jusqu'à présent insuffisants en particulier dans le secteur minier et ceci entre « maison-mère » et entreprises locales. Cette prise en compte de la responsabilité sociale des entreprises en politique commerciale a notamment été soutenue par l'OCDE et l'OIT. Les Etats-Unis, le Canada, la Norvège, le Danemark et même l'Inde ont élaboré une politique nationale allant dans ce sens.

Qu'en est-il au niveau suisse ? Prenons l'exemple de l'entreprises Glencore AG qui a son siège à Baar (Zoug). Elle a une filiale en République Démocratique du Congo, la Katanga Mining Ltd, et y gère l'extraction de cuivre et de cobalt. Aujourd'hui, sa responsabilité juridique est quasiment nulle (sans parler de la responsabilité juridique locale), puisque dans le droit suisse actuel « maison-mère » et filiale sont considérées comme des entités juridiques séparées. Que se passe-t-il donc si la santé des ouvriers est gravement menacée, si l'environnement est pollué, si des enfants travaillent dans la mine, si des terres ont été expropriées illégalement ? Quasiment rien. Il n'y a pas non plus de clause spéciale dans le droit pénal ou civil suisse de protection des droits humains dans ces cas. Même constat avec d'autres sociétés suisses : Xstrata AG et Metalor SA. Toutes extraient des minerais (coltan, cuivre, cobalt, or) servant à la fabrication de nos téléphones portables, ordinateurs et autres appareils électroniques. Ces sociétés avaient en 2009 un chiffre d'affaires de 130 milliards de dollars et employaient des milliers de personnes dans le monde. Et pourtant, alors que ces richesses locales devraient aussi bénéficier aux populations locales, c'est souvent la pauvreté qui s'installe, la corruption, les bidonvilles insalubres, l'instabilité politique, la dégradation de la santé, du milieu, etc. Le droit local est souvent inopérant. Des investissements seraient les bienvenus dans la défense des droits humains, le développement, de même que la transparence des comptes.

Notre droit suisse va-t-il continuer à se faire encore longtemps le complice indirect de ces situations souvent désastreuses ? Nos oreilles ne vont-elles pas bourdonner en écoutant notre portable, et nos ordinateurs ne vont-ils pas faire une pose de réflexion ? N'est-il pas urgent de montrer nos vraies valeurs et de redonner l'exemple pour un monde plus juste ?

Christine von Garnier

Secrétaire exécutive de l'antenne suisse du Réseau Afrique Europe Foi et Justice

24 janvier 2011